

# Kleg'Infos

JUIN 2021



## Sommaire



### Page 1

- Travaux
- Fermeture des boulangeries



### Page 2

- Pontivy communauté



### Page 3

- Urbanisme
- École bilingue



### Page 4

- Budget participatif social
- Enfance - jeunesse
- Coin BZH

Programme complet des animations  
de l'été à l'intérieur



## CALENDRIER DES TRAVAUX

Les travaux s'enchaînent...

Les travaux conséquents d'aménagements et de réfection de la rue du stade touchent à leur fin, d'autres chantiers vont s'enchaîner jusqu'à la fin de l'année...

### Juillet

- Travaux de réfection de voiries rurales ainsi que de la rue du Lavoir
- Aménagement d'un quai de bus rue Théodore Huet
- Travaux d'aménagement d'un skate-park sur un ancien court de tennis

### Août

- Remplacement de la chaudière fuel du complexe Mairie/Centre Culturel par une chaudière bois

### Septembre

- Modernisation du réseau d'éclairage public par le remplacement de 60 lanternes d'anciennes générations par des lampes à Led sur les secteurs suivants : rue de Pondi, Bann Er Lann, rue du Breuil, rue des lilas, rue des rosiers. Une 2e tranche qui concernera le remplacement de 70 autres vieilles lanternes sera engagée en 2022 (rue Beauséjour, rue de Verdun, le Cosquer, Kermané...)
- Aménagement de la voie desservant les pavillons de la société « Ages et vie »

### Automne

- Installation d'ombrières photovoltaïques sur différents sites
- Aménagements et plantations dans l'Arboretum du Pontoir

La commune a profité des travaux lancés dans la rue du stade pour entreprendre également la réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales provenant de l'ensemble du complexe sportif (terrains des sports, parkings, salle des sports). L'équipement a pour objectif de tamponner, et de limiter le débit de l'écoulement des eaux pluviales vers le milieu naturel, conformément aux prescriptions qui avaient été mentionnés dans le plan de zonage des eaux pluviales. Le bassin sera clôturé et engazonné en fin d'été.

Dans le même temps, l'étude et la préparation de travaux plus lointains se poursuivent :

- Rénovation et modernisation de la salle des sports (projet 2022).
- Construction de 5 pavillons locatifs rue du stade (projet 2022-2023).

Lotissements communaux : Plusieurs réservations de terrains ont été enregistrées récemment. Il reste à ce jour, un terrain disponible au Hameau du Château d'eau et deux au lotissement de Park Dosten. Renseignements en mairie.

## FERMETURE DES BOULANGERIES

Fermeture de la boulangerie Gourlay  
du 07/07/2021 au 21/07/2021  
Réouverture 22/07

Fermeture de la boulangerie Vacané  
du 29/07/2021 au 17/08/2021  
Réouverture 18/08

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19, la Région Bretagne est à l'initiative d'un nouveau dispositif, le PASS Asso, visant à soutenir le monde associatif particulièrement touché par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise.

La Région Bretagne propose ainsi aux intercommunalités qui le souhaitent, d'adopter ce dispositif de crise, ouvert jusqu'à la fin de l'année 2021, tout en permettant à la Communauté de communes de conventionner avec ses communes membres afin de n'exclure aucune association.

A l'occasion du conseil communautaire du 18 mai dernier, Pontivy Communauté a décidé de s'engager dans ce dispositif.

Où et quand remettre le dossier de demande d'aide ?



Les associations devront remettre un dossier de demande de subvention (disponible en téléchargement sur [www.pontivy-communaute.bzh](http://www.pontivy-communaute.bzh) ou à l'accueil de Pontivy Communauté) par voie postale ou par mail avant le

30 septembre 2021 :  
A leur mairie de résidence  
A Pontivy Communauté



**Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf**

200€\* de subvention



Pontivy Communauté

\* Dossier à compléter, conditions sur [www.pontivy-communaute.bzh](http://www.pontivy-communaute.bzh)



Pontivy Communauté

**Les sacs JAUNES c'est que pour les EMBALLAGES**  
sauf en verre !



Les bananes, comme tous les bio-déchets, ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes !

letons moins **Trions** +

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LA COLLECTE OU LE TRI DE VOS DÉCHETS... Numéro vert gratuit 0 800 21 21 06



Pontivy Communauté

**Bacs à couvercle JAUNES = Sacs translucides avec des EMBALLAGES**



Les sacs noirs et plus généralement tous les sacs non transparents, ne doivent pas être mis dans les bacs à couvercle jaunes !

letons moins **Trions** +

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LA COLLECTE OU LE TRI DE VOS DÉCHETS... Numéro vert gratuit 0 800 21 21 06

# Urbanisme

## LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

Elle est obligatoire pour :

- Des travaux sur une construction existante :
  - Extension entre 5 et 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou emprise au sol, et jusqu'à 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine
  - Tous travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (transformation d'ouvertures, changement des menuiseries, pose de châssis de toit, pose de panneaux photovoltaïques, modification du volume du toit, bardage, isolation extérieure, ...)
  - Clôture
  - Ravalement en site inscrit.
- Des nouvelles constructions entre 5 et 20 m<sup>2</sup> (abri de jardin, garage, car-port...)

## LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Il est exigé pour :

- Toutes les nouvelles constructions dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieur à 20 m<sup>2</sup>
- Des travaux sur une construction existante, sauf ceux entrant dans le cadre de la DP

## LE PERMIS DE DÉMOLIR

Il est obligatoire pour tout projet de démolition situé en site inscrit ou périmètre Monument Historique inscrit. La demande de démolition, il elle accompagne une construction doit être incluse à la demande de DP ou de PC

## LES PISCINES

- Bassin inférieur ou égal 10m<sup>2</sup> --> aucune autorisation
- Bassin entre 10 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> non couverte ou couverture inférieur à 1m80 de haut --> déclaration préalable
- Bassin inférieur ou égal à 100m<sup>2</sup> et couverture supérieur à 1m80 de haut --> permis de construire
- Bassin supérieur à 100 m<sup>2</sup> couverte ou pas --> permis de construire

## LES MOBIL-HOME

Ils sont assimilables à des nouvelles constructions --> DP ou PC selon la surface

## QUELS SONT LES DÉLAIS D'INSTRUCTION ?

- 1 mois pour une DP
- 2 mois pour un PCMI (Permis de Construire pour Maison individuelle)
- 3 mois pour un PC
- Si le projet se situe en site inscrit ou en périmètre Monument Historique, l'Architecte des Bâtiments de France est consulté et le délai est majoré d'un mois.

La demande est à déposer en mairie en 3 exemplaires, nous adressons un dossier au service instructeur de Pontivy Communauté. Le Maire reste compétent pour délivrer les autorisations.

## QUAND DOIT-ON FAIRE APPEL À UN ARCHITECTE ?

Le recours à un architecte est obligatoire si la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 150 m<sup>2</sup>.

## OU TROUVER LES PLANS DE CADASTRE ?

- Sur le site : <https://www.pontivy-communauté.bzh/cartographie-du-territoire-sig/>
- En mairie

## COMMENT REMPLIR LE DOSSIER ?

Pontivy Communauté édite un guide pour aider les personnes dans le dépôt de leurs dossiers d'autorisation d'urbanisme. Ce guide est aussi disponible en format papier en mairie.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 02 97 38 00 15 ou par mail : [anne.connan@cleguerec.fr](mailto:anne.connan@cleguerec.fr)



# École bilingue

## Quand je serai grande...je serai bilingue français-breton !

L'enseignement bilingue français-breton est en plein développement depuis plus de 40 ans. Chaque année de plus en plus de familles choisissent cet enseignement pour leurs enfants. Grâce à un cursus organisé de la maternelle au lycée, les élèves maîtrisent le breton, en plus du français, ce qui leur permet de mieux comprendre

leur environnement. Arrivés à l'âge adulte, l'atout de bien parler breton leur permettra de choisir de travailler dans la région dans de nombreux domaines comme l'enseignement, la petite enfance, les médias, l'édition, le tourisme... Ce bilinguisme ancré dans le territoire leur facilitera également un meilleur apprentissage des langues étrangères. D'ores et déjà, plus de 500 établissements

sont dotés d'une filière bilingue, et chaque année de nouveaux sites ouvrent. Pour inscrire votre enfant dans l'école la plus proche, rendez-vous sur le site [ww.ecole.bzh](http://ww.ecole.bzh) ou contactez l'Office Public de La Langue Bretonne au 08 20 20 23 20.

## Pa vin bras...e vin divyezhek galleg-brezhoneg !

Abaoe 40 vloaz ez a ar c'helenn divyezhek galleg-brezhoneg war-raok. Muioc'h-mui a familhoù a ra an dibab-se evit o bugale bep bloaz. A-drugarez d'un hentad aozet eus ar skol-vamm betek al lise e c'hell ar skolidi mestroniañ ar brezhoneg, ouzhpenn d'ar

galleg, ha gant se e vint muioc'h en o aez en o endro pemdeziek. Pa vint erru deuet e c'hallint dibab da chom da labourat er vro dre ma vint brezhonegerien. Micherioù niverus evel ar c'helenn, ar vugaligoù, ar mediaoù, an embann, an touristerezh a vo digor dezho, da skouer. Gant un divyezhegezh sanket don er vro

e vint gwelloc'h en deskiñ yezhoù estren ivez. Ouzhpenn 500 skol zo gant un hentad divyezhek dija ha bep bloaz e vez digoret re nevez. Da lakaat anv ho pugel er skol dostañ, kit war al lec'hienn [ww.ecole.bzh](http://ww.ecole.bzh) pe pellgomzit da Ofis Publik ar Brezhoneg da 0820 20 23 20.

# Actualité

## SOCIAL

- Les ateliers numériques pour les personnes de plus de 60 ans ont débuté et vont se poursuivre en Juin et se termineront courant Juillet ; elles se dérouleront en présentiel à partir du 9/6/2021 (sous réserve des conditions sanitaires).
- La collecte alimentaire s'est déroulée le 29 Mai au Carrefour Contact ; nous tenons à vous remercier pour votre

générosité ainsi que les bénévoles du CCAS ; ceci permet d'apporter une aide aux personnes en difficultés ; la distribution a lieu les Lundis et vendredis après-midi au CCAS de Cléguérec et le jeudi après-midi à Pontivy auprès de l'association accueil et partage (le transport est assuré par des bénévoles du CCAS).

- La vaccination anti COVID se poursuit à la salle de Kerentrée à Pontivy 7 jours / 7 de 9h à 19h, elle est désormais également ouverte aux 12-18 ans. Les rendez-vous sont pris exclusivement sur keldoc.com ou par téléphone au 09 74 19 99 63 (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00)

## « CLICÀKLEG » : COLLECTIF LOCAL D'INITIATIVES CITOYENNES À KLEG

« Des projets par les habitants, pour les habitants » : tel est le principe du budget participatif. Des élus travaillent actuellement sur la mise en place de cette démarche sur Cléguérec :

Un montant est défini et voté au budget prévisionnel. Les porteurs de projet, habitants de la commune, déposent en mairie ou sur le site de la commune, leurs propositions de projets en remplissant un formulaire conçu à cet effet. Les projets doivent être

d'intérêt général et s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- aménagement de l'espace public,
- nature et environnement,
- sécurité, solidarité, vivre ensemble,
- culture, sport et patrimoine,
- mobilité,
- économie,
- tourisme

Le dossier de présentation du projet devra : préciser la finalité et la nature du projet avec les objectifs

et leur réalisation ; comporter les coordonnées du ou des porteurs du projet, le lieu de l'action, le public visé et être accompagné d'un planning prévisionnel de réalisation et du budget financier spécifique à l'action prévue.

Les dossiers seront étudiés par une commission spécifique.

Les modalités de sélection des projets et le calendrier du déroulement des différentes phases de ce dispositif « Budget participatif » sont encore à l'étude.

## ENFANCE-JEUNESSE

**Bourse au permis de conduire :** Ce dispositif vise à attribuer une aide financière de 500 € aux Cléguérecois.e.s en formation ou en recherche d'emploi, et candidat.e.s au permis de conduire qui en feront la demande. L'objectif étant bien de faciliter une intégration dans le monde professionnel. En contrepartie de cette aide financière,

le bénéficiaire s'engagera à réaliser 50 heures de bénévolat auprès des services de la mairie ou du CCAS. Le dispositif sera limité à 5 dossiers par an, et les candidatures seront examinées par une commission qui jugera les dossiers sur la base de critères prédéfinis. Le dossier est à retirer auprès de la mairie.

# Korn ar Brezhoneg

## Le coin du breton

### Anviù-lec'h Klegereg :

Noms de lieux de Cléguérec. D'après le travail de toponymie effectué en 2008 par des bénévoles de la commune, des sites internet «KerOfis» et «Devri».

«Brancello» : ou brancelleu, le «eu» indique le pluriel en vannetais.

### E brezhoneg :

Brañsell : balançoire, bascule.

«Le Clandy» : Maison du malade en breton ou maladerie, le hameau des

lépreux au Moyen-âge. Autrefois, lors des épidémies à Cléguérec, les malades séjournaient dans la forêt «Stang Ihuern» et s'alimentaient la nuit au Clandy.

### E brezhoneg :

Klañv : malade

Ti : maison

Stank : étang, qui est un emprunt au vieux-français estang. Stank peut également localement avoir le sens de vallée, en Basse-Cornouaille notamment.

Ifern : enfer



**CLEGUEREC** 

**ACCUEIL de LOISIRS** 4-14 ANS

**DU 7 AU 30 JUILLET 2021**

**SORTIES**

- JOURNÉE D'EAU
- PTIT DÉLIRE À PLOEMEL
- JOURNÉE POMPIERS
- ZOO DE TREGOMEUR
- CIRCUIT NATURE À KLEG
- PISCINE DE PONTIVY
- HAPPY PARK
- MINI CAMP ITINÉRANT

*(Accrobranche, Escape Game & Bio-bûche)*

**CAMPES**

- GLOMEL
- (CANOE, RANDONNÉE DE GLICISTÈRES, VTT, TER À L'ARC, ESCALADE...)
- PLOUHINEC-ETEL
- (PADDLE, KAYAK, PADDLE GÉANT, BRISNADE...)
- TY NADAN
- (TYROLIENNES, CANOE, TOBOGGANG...)

**RENSEIGNEMENTS**

FAMILLES RURALES CLEGUEREC  
MATHÉU LEAUTÉ - 0663305499  
mathleaut@cleguerec.fr

**INSCRIPTIONS**  
à partir du 18 Mai 2021

